



Admissibilité aux épreuves de recrutement de gendarme

Par **Caouettechaton**, le **09/04/2009** à **23:18**

Bonjour,j'ai actuellement 24 ans.j'ai soumis ma candidature a une gendarmerie afin de passer le concours, il m a été répondu que je n offrai pas les garanties nécessaires pour effectuer quel métier que ce soit au sein de la gendarmerie. En effet en 2004 je me suis planter tout seul en voiture sous l emprise d alcool 0,49 au ballon ce qui ma valu trois mois de retrait de permis et six points désormais récupérer . On ma conseiller d écrire au service national de casiers judiciaire afin de faire effacer l histoire pour présenter a nouveau le concours. Je m interroge et me demande si malgres cela l info ne sera pas visible?? Merci de vos réponses et du temps que vous m accordée

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **02:03**

Bonjourrrrrn en effet avec une inscription sur le casier judiciaire B2 vous ne pouvez devenir fonctionnaire. rnVotre volet B2 de votre casier judiciaire sera effacé cette année, soit 5 ans après la condamnation devenue définitive rendu par le tribunal correctionnel. rnrnVous pouvez demander au tribunal correctionnel l'effacement de votre fiche si vous devez passer le concours cette année. Il statuera souverainement au vu des éléments qui lui seront fournis.rnrnRestant à votre disposition.